

REPUBLIQUE FRANCAISE

C.C.A.S

De

COULOUNIEIX-CHAMIER

(Dordogne)



**PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 7 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboïr sur convocation en date du 26 février 2024 qui leur a été adressée par Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S, conformément à l'article R.123-16 du CASF.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Thierry CIPIERRE Président du CCAS

ETAIENT PRESENTS : MM. Rodolphe FERRAZZI Vice-Président, Vincent BELLOTEAU, Guy CHASSAING, Alain DAUDE, Stéphane LOZAC'H.

Mmes Arlette ESCLAFFER, Stéphanie DUMONCEAU, Dominique CROUZAL, Geneviève DUPUY, Catherine DEJEAN, Cidalia FERREIRA et Pierrette FARGEOT.

ETAIT EXCUSES : Mmes Janine MOREAU et Christine MATHIEU

ETAIT ABSENT NON-EXCUSE : Madame Katouar MECHELLAL

PARTICIPAIENT A LA REUNION : Mmes Ahdidja BONNEFOND, Directrice du CCAS, Muriel TOUGNE BEAU Directrice Adjointe, Fabienne RICHARD Régisseur.

Conformément au règlement intérieur du CCAS Madame Ahdidja BONNEFOND est secrétaire de séance.

Monsieur Rodolphe FERRAZZI, Vice-Président, ouvre la séance et fait l'appel des membres du C.A.

Monsieur le Vice-Président constate que le quorum est atteint

Nombre de membres :

En exercice.....17

Présents..... 12

Représentés..... 0

Votants.....12

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2024
- Débat des orientations budgétaires du C.C.A.S

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2024

Adopté à l'unanimité.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUGETAIRES DU C.C.A.S

2024/01 Débat des orientations budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORTEUR : Rodolphe FERRAZZI

La construction du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Coulounieix-Chamiers s'inscrit dans une démarche générale d'économie et de la mise en place d'une gestion rigoureuse des finances communales.

Le Centre Communal d'Action Sociale aide les personnes en situation précaire financièrement et vise à lutter contre l'exclusion.

Présentation des résultats provisoires du compte administratif 2023

2023	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		1 663,33		43 862,53		45 525,86
Opération exercice	18 431,81	19 474,97	67 352,05	79 151,82	85 783,86	98 626,79
TOTAUX	18 431,81	19 474,97	67 352,05	79 151,82	85 783,86	98 626,79
Résultat de Clôture		1 043,16		11 799,77		12 842,93
Résultat sur RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat Définitif		2 706,49		55 662,30		58 368,79

Le résultat provisoire de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 est estimé à la somme de : 55 662.30 €, somme qui sera intégralement réaffectée sur la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024.

Les orientations budgétaires de 2024 doivent tendre vers une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service de qualité vers les personnes en difficulté.

Nous pouvons établir un comparatif entre le budget réalisé en 2023 et le budget envisagé pour l'exercice 2024.

Les recettes de fonctionnements peuvent donc se présenter de la manière suivante :

Fonctionnement recettes	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Budget Prévisionnel 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	43 862,53 €	- €	55 662,30 €

002 Résultat de fonctionnement reporté	43 862,53 €	43 862,53 €	52 510,48 €
74 Dotations, Subventions et participations	75 000,00 €	75 000,00 €	70 000,00 €
74741- Commune	75 000,00 €	75 000,00 €	70 000,00 €
75 Autres produits de gestions courante	1 000,00 €	3 926,82 €	1 000,00 €
75888 Produit divers de gestions courante	1 000,00 €	3 926,82 €	1 000,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	225,00 €	- €
773 Mandat annulés (exercice antérieur)	- €	225,00 €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119 862,53 €	79 151,82 €	126 662,30 €

Les dépenses de fonctionnement seraient alors les suivantes :

Fonctionnement Dépenses	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Budget Prévisionnel 2024
011- Charges à caractères général	84 290,00 €	59 756,97 €	69 024,62 €
60612: Energie Electricité: vesti-shop/relais alimentaire/TZCLD	2 500,00 €	2 067,57 €	2 500,00 €
60618: Autre Fourniture Chauffage Vesti-Shop/Relais /TZCLD	2 500,00 €	13,48 €	2 000,00 €
60622: Carburant	1 000,00 €	508,14 €	1 000,00 €
60623: Alimentation Gouter/Banque Alimentaire/Vienoiserie	8 500,00 €	1 880,76 €	7 571,62 €

60631: Fourniture entretien Vesti-Shop	200,00 €	- €	200,00 €
60632: Fourniture Petit Equipement	1 000,00 €	287,26 €	600,00 €
6064: Fourniture administrative	200,00 €	26,99 €	200,00 €
611 : Prestation de service Ass 3S+Cassiopéa	16 000,00 €	13 775,84 €	15 000,00 €
6132: Location immobilière	5 000,00 €	2 854,39 €	- €
61351: Location mobilière matériel roulant(Location voiture)	4 000,00 €	3 426,87 €	3 600,00 €
61551: Matériel roulant (floquage)	340,00 €	- €	340,00 €
615: Maintenance implicite logiciel métier	5 300,00 €	5 568,22 €	- €
6161: Assurance Habitation	250,00 €	131,70 €	- €
617 : Etudes et recherches (ABS)	- €	- €	15 000,00 €
6182: documentation générale et technique (Abonnement)	300,00 €	71,50 €	300,00 €
6184: Versement à des organisme de formation	2 000,00 €	- €	1 500,00 €
6228: Rémunération d'intermédiaires (Chèques Accompagnement Personnalisé Frais)	- €	- €	713,00 €
6232: Fête et cérémonie (Goûter et sortie culturelle)	9 000,00 €	7 250,53 €	9 000,00 €
6237: Publication(Journal accent)	2 500,00 €	1 417,20 €	1 500,00 €
6247: Transport collectif (Transporteur privé)	1 500,00 €	1 580,00 €	1 700,00 €
6281: Concours divers (cotisation) UNCASS UDCASS Banque alimentaire	1 500,00 €	1 070,52 €	1 300,00 €
6288: Autres services extérieurs (BA+ décès+ABS)	20 700,00 €	17 826,00 €	5 000,00 €
65 Autre Charges de Gestion Courante	30 300,00 €	5 822,55 €	52 688,00 €
65133 : Secours d'urgence	- €	- €	14 988,00 €

65133 : Secours d'urgence (reconstitution régie)	- €	- €	29 000,00 €
65811 : Droits d'utilisation d'informatique en nuage (cloud + certification signature électronique)	- €		6 100,00 €
6562: Participation au titre de la coopération décentralisée (régul de Régie Aide)	29 000,00 €	5 822,05 €	- €
6474 : Subvention de Fonctionnement aux associations et autres (FSL)	1 300,00 €	- €	2 600,00 €
65888 : Charges diverses de gestion courante	- €	0,50 €	- €
022 : Dépenses imprévues	2 500,00 €	- €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	117 090,00 €	65 579,52 €	121 712,62 €
023 : Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	- €	- €
023- Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	- €	- €
042 : Opération d'ordre de transfert entre section	1 772,53 €	1 772,53 €	4 949,68 €
6811: Dotation aux amortissement des immo/incorporelles/corporelles	1 772,53 €	1 772,53 €	4 949,68 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE	2 772,53 €	1 772,53 €	4 949,68 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	119 862,53 €	67 352,05 €	126 662,30 €

Les recettes d'investissement peuvent être établies comme suit :

Investissement recettes	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Budget Prévisionnel 2024

001 Solde d'exécution positif reporté	1 663,33 €	- €	2 706,49 €
001 Solde d'exécution positif reporté	1 663,33 €	- €	
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 702,44 €	17 702,44 €	- €
1068- Excédents de fonctionnements capitalisés	17 702,44 €	17 702,44 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES	17 702,44 €	17 702,44 €	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 772,53 €	1 772,53 €	4 949,68 €
2805 Amortissement concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	- €	- €	
281838 Amortissement matériel de bureau et matériel informatique	895,97 €	895,97 €	997,95 €
28184 Amortissement mobilier	655,43 €	655,43 €	3 569,95 €
28188 Amortissements autres immobilisations corporelles	221,13 €	221,13 €	381,78 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 772,53 €	1 772,53 €	4 949,68 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 138,30 €	19 474,97 €	7 656,17 €

En investissement 7 656.17 euros de budget total dont la répartition se fait entre les articles suivants :

Investissement Dépenses	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Budget Prévisionnel 2024

20-Immobilisations incorporelles	907,20 €	- €	- €
2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	907,20 €	- €	
21 – Immobilisations corporelles	21 231,00 €	18 431,81 €	7 656,17 €
21838 Matériel informatique	2 000,00 €	508,36 €	5 000,00 €
2184 Mobilier	19 231,00 €	16 744,46 €	1 600,00 €
2188 Autres	- €	1 178,99 €	1 056,17 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	22 138,20 €	18 431,81 €	7 656,17 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	22 138,20 €	18 431,81 €	7 656,17 €

Ouvrant ainsi la possibilité au C.C.A.S de renouveler son matériel informatique et son mobilier.

Vu l'exposé de Monsieur Le Vice-Président relatif au rapport des orientations budgétaires 2024.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce débat

DEBAT

Madame D. CROUZAL : La location Immobilière c'était quoi déjà ?

Monsieur Le Vice -Président : C'était pour la famille Léna la situation de ce couple a été régularisée par la préfecture au cours de l'année 2023.

Madame D. CROUZAL : Donc tu as mis dans ce que je viens de voir ça dans la ligne 62 88 le service extérieur ABS et on l'avait avant à la ligne 617 alors pourquoi il se positionne sur 2 lignes ?

Monsieur le Vice-Président : Parce que on avait une ligne pour ITHEA, c'était le l'analyse sociologique qu'on faisait faire avec était inclus la prestation ITHEA qu'on a utilisée pour le

dossier TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) et ITHEA nous faisait un document statistique avec tous les indicateurs qui étaient à peu près à 1800€.

Monsieur Le Vice-Président : La subvention de la Mairie est à 70 000€ nous sommes revenus à la subvention que nous avions en 2022.

Monsieur V. BELLOTEAU : Monsieur FERRAZZI, merci pour la présentation du document que vous venez de faire. Chers collègues pour ne pas dire trop de bêtises pouvez-vous Monsieur FERRAZZI éclairer un peu ma lanterne.

Je souhaiterais avoir une explication quant à la manière dont sont construits les tableaux que vous présentez notamment en page 3, je ne sais pas chers collègues si vous les avez tous sous les yeux nous avons 3 colonnes par tableau Monsieur FERRAZZI la dernière colonne c'est le prévisionnel 2024.

Vous êtes d'accord la première colonne c'est le budget alloué en 2023 et donc la colonne du milieu on est bien d'accord ce qu'on pourrait nommer le réaliser le consommer comme ça, ça m'évitera de dire des bêtises.

Une remarque concernant les comptes de résultats provisoires vous venez de nous montrer que pour l'exercice 2023 le résultat net provisoire même si ce n'est pas encore le compte administratif totalement consolidé ce que je comprends nous sommes qu'en mars, vous indiquez un report donc qui sera mis sur l'exercice 24 de 43 862€.

Je me demande comment on peut trouver un report aussi important d'un exercice budgétaire à l'autre. Pourquoi autant d'articles budgétaires n'ont pas été réalisés en 2023 juste à titre d'exemple article 6618 : 2500€ de budgété 13,00€ de réalisé.

Alimentation banque alimentaire 8500€ de budgété : 1880 76€ de réalisé pareil pour les fournitures de petits équipements les organismes de formation.

Concernant le chapitre 65, intitulé autre charge de gestion courante il était budgété donc pour l'exercice 2023, 30300,00€, réalisés 5822€, il manque 25000€ de consommation au total donc sur un budget 2023.

Dépenses de fonctionnement il était écrit budgétairement 117 090€, consommés 65000 c'est-à-dire moins de 60%.

Je vous remercierai à la fin de mon exposé de me donner les explications sur cette non-consommation des articles budgétaires.

Dans le tableau de dépenses de fonctionnement, il n'y a pas les charges de personnel des agents du C.C.A.S.

Comme vous le savez j'imagine tous les agents du C.C.A.S sont salariés par la mairie et mis à disposition à ce titre c'est une obligation légale d'inscrire leur M.A.D (Mise à Disposition) comme c'est fait dans le budget primitif de la mairie pour que ça soit le club de foot ou le salarié le professeur de danse au flet.

Bref c'est quelque chose de très classique vous ne mettez pas dans ce document budgétaire la valorisation en nature qui est une obligation légale.

Je me suis permis d'écrire à Monsieur le DGS qui m'a confirmé qu'en l'état effectivement ce document n'était pas conforme, mais je suis sûr que c'est très facilement et aisément réparable.

Page 6, il y a une toute petite erreur, il est indiqué total recette de fonctionnement en fait on était déjà passé à la partie investissement. Je pense que c'est un malheureux copier-coller et là encore ce n'est pas très grave.

Concernant donc les investissements sont mentionnés les amortissements là aussi c'est réglementaire donc c'est une très bonne chose, en revanche en recette ne sont pas mentionnés les sommes éligibles à la FCTVA (Fonds de Compensation TVA).

Comme vous le savez le C.C.A.S de Coulounieix-Chamiers de par sa structure juridique peut prétendre au taux de compensation forfaitaire sur ces investissements qu'on appelle le FCTVA 2 assiettes éligibles soit 16,4% soit 5,6 suivant la nature des investissements, en l'occurrence là pour ce qui nous importe du matériel informatique et de l'immobilier investi et acheté en 2023 assiettes éligible 16,4% sur une somme de 21000€ vous auriez dû inscrire donc une récupération FCTVA comme ça se fait sur le budget primitif de la mairie à hauteur de 3000€.

Pourquoi cela n'a pas été fait concernant la somme ensuite attribuée par la commune vous venez de le dire Monsieur FERRAZZI, cette année le montant communal serait ce n'est pas encore voté nous en sommes aux orientations budgétaires serait de 70000€.

Je me suis exprimé longuement au Conseil municipal pas plus tard qu'hier, je regrette que cette somme n'ait pas été réévaluée au regard des difficultés des Colomniérois pas de difficultés particulières difficultés que connaissent tous les Français.

La dernière étude montre de l'Insee retard loyer impayé +47%, retard de paiement des factures d'énergie d'électricité 67%, ce qui est tout à fait compréhensible par rapport à l'inflation galopante que subissent tous les concitoyens 35% pour l'électricité, 70 % pour le gaz.

Les gens connaissent de plus en de plus des difficultés et malheureusement la subvention allouée par la commune, elle ne progresse pas. Je le regrette fortement.

Je vous remercie pour toutes les précisions Monsieur FERRAZZI.

Monsieur Le Vice-Président : Beaucoup de questions je n'ai pas eu le temps de tout noter. En ce qui concerne la mise à disposition, effectivement on doit le faire un document beaucoup plus conforme et la dernière délibération date de 2011 donc on a des choses à revoir là-dessus.

En ce qui concerne la FCTVA, je suis d'accord avec vous on a une information récente et on va récupérer ça et se sera mis sur le budget primitif 2024.

Après vous avez posé beaucoup de questions, donc effectivement si je généralise il y a un report assez élevé on est bien d'accord. Donc vous, vous estimez qu'on aurait pu le dépenser autrement ou ailleurs.

Monsieur V. BELLOTEAU : Non je pose la question.

Monsieur Le Vice-Président : Vous posez la question donc ils ont été construits au départ sur une période post COVID, on avait beaucoup d'incertitude donc on a stabilisé.

A l'époque, la subvention a été à 74000 €, je crois en 2019 ou 2020, et parallèlement il y a aussi la destruction des 2 barres d'immeuble où il y a beaucoup de gens qui étaient en

situation de précarité qui ont quitté la commune, et donc on a eu beaucoup moins de secours à attribuer.

Sur les 2 derniers exercices, on s'aperçoit que notre taux de demande de secours est stable. Le nombre de bénéficiaires est stable et se situe à une valeur entre 9 et 10000€ annuel.

Depuis 2 ans ça ne bouge pas.

On a eu la famille Léna qui nous a coûté beaucoup moins cher c'est tant mieux surtout pour eux. J'en profite pour encore une fois remercier les agents qui ont effectué un travail technique et juridique pour que cette situation soit régularisée en préfecture pour sortir cette famille de cette situation délicate, donc à la fin de l'exercice 2023 on a eu un peu plus d'argent.

De ce fait, c'est assez compliqué de voir cette projection pour 2024 en se disant : est-ce que l'on aura plus de précarité où moins ?

On maintient un budget à la même hauteur même excellent puisqu'on sera à 126 000€ au total et effectivement on voit actuellement des gens qu'on ne voyait pas avant et ce n'est pas forcément le public du quartier avec des incidents de paiement notamment sur les factures d'énergie. Sur l'année 2024, on sera armé pour répondre à cette demande.

Le reste c'est très technique, mais effectivement l'enveloppe secours est stable.

Monsieur V. BELLOTEAU : J'entends et je le comprends, oui mais je reste très étonné de l'enveloppe alimentation qui était dédiée à la banque alimentaire.

Quand je vois l'explosion entre le Secours populaire, les Restos du cœur, les bénéficiaires je n'aime pas ce terme allocataires du RSA, je suis étonné.

Après tant mieux que les Colomniérois trouvent des solutions alternatives de la débrouille, mais il était budgété 8500€ de d'aide alimentaire, je parle de la banque alimentaire, pas les aides de secours d'urgence dépenser 1800,00€, tant mieux si ça couvre les besoins. J'ai un très fort doute.

La ville de Trélissac a augmenté son budget C.C.A. S, la ville de Périgueux considérablement, la ville de Boulazac, je suis étonné que nous à Coulounieix-Chamiers, après je vous crois évidemment sur parole si vous me dites que les Colomniérois ne sont pas en difficulté, ou en tout cas qui trouvent une réponse positive à leurs difficultés au sein du C.C.A.S mais avec des sommes aussi faiblement dépensées je m'interroge.

Monsieur le Vice-Président : Alors je ne pense pas tout à fait la même chose que vous. Je pense qu'on a toujours les mêmes bénéficiaires au relais alimentaire, c'est toujours les mêmes. On a un accès au relais alimentaire qui est beaucoup plus souple que les Restos du cœur et c'est pour ça qu'en fin d'année on associe les bénéficiaires du Resto du cœur et ceux du relais l'alimentaire pour l'opération « bons de Noël » mais c'est le même public et c'est très stable. On n'a pas de nouvelle personne alors qu'on a un « turn over » assez important sur le quartier, on voit ça par rapport à l'attribution des logements, mais les gens ne viennent pas malgré le relais de l'Amicale des Locataires donc qu'est-ce qu'on fait ?

Je préfère stabiliser la banque alimentaire et être prêt à répondre aux besoins si nécessaire. J'en veux pour témoin aux différentes commissions d'aides facultatives, on n'a jamais refusé un dossier, on l'a peut-être parfois conditionné certains dossiers par rapport à des problèmes

administratifs ou juridiques mais on n'a jamais refusé une aide, et ce sera toujours le cas tant que je suis là.

Madame D. CROUZAL : Oui je pense aussi que c'est le fait que sur l'agglomération, il y a de plus en plus de lieux où on donne de la nourriture, il y a enfin des tas et des tas de choses qui effectivement, il y a plus d'endroits donc il y a moins de concentration de la demande. Mais, je ne sais pas, pour moi qui travaille avec des personnes précaires il n'est jamais remonté chez nous des gens qui ne mangent pas une seule fois depuis 2 ou 3 ans.

Une femme qui avait des problèmes alimentaires qu'on a envoyé tout de suite à la banque alimentaire puisqu'on a pris un contrat avec eux, mais ils savent tous dans les lieux où ils vivent où il faut aller, le problème de la nourriture ce n'est pas le problème. Le problème, c'est le logement.

Monsieur le Vice-Président : Effectivement on n'a pas assez de logements sociaux actuellement pour répondre à la demande voilà on a des gens qu'on accompagne plusieurs mois voire des années pour que les gens aient un logement et je le regrette fortement.

Madame D. CROUZAL : Pour participer au CALEOL par forcément celle de la commune mais sur ensemble de l'agglomération sur Périgord habitat on a à l'heure actuelle 10 à 15 demandes pour une proposition et effectivement les dossiers peuvent durer 2 ou 3 ans.

Monsieur V. BELLOTEAU : Juste pour compléter, j'entends ce que tu dis Dominique et tant mieux si les gens mangent à leur faim. Les dernières études là pas spécifiques à Coulounieix-Chamiers mais sur l'agglomération étant conseiller communautaire, c'est environ entre 15 et 19% des personnes donc périgourdines de l'agglomération qui sautent un repas.

Il n'empêche que c'est un chiffre important et spécifiquement mais je ne pense pas qu'on ait cette population là à Coulounieix-Chamiers, les étudiants je parle de Périgueux sont en très très grande précarité extrême, puisque désormais les Restos du cœur voient arriver des gens avec le statut étudiant donc voilà je sais que vous y êtes sensible, et tant mieux si on pourra y répondre, mais personne ne souhaite une augmentation de la pauvreté.

Voilà mais, vous connaissez les chiffres comme moi la commune était à 17% de taux de pauvreté mais « entre guillemets » les éléments sont un peu biaisés. En attendant le retour du recensement il manque 1000 habitants mais ça ne veut pas dire que ce soit 1000 habitants pauvres, mais il manque 1000 habitants à la population de Coulounieix-Chamiers le taux s'est stabilisé en revanche. Les allocataires du RSA ont un peu augmenté, malgré la perte entre guillemets enfin le déplacement de population dû aux travaux de l'ANRU.

Monsieur le Vice-Président : Mais avant je pense qu'il y a quelques années, on ciblait les allocataires du RSA sur le QPV, aujourd'hui on estime qu'il y a une migration vers le bourg de Coulounieix et on le prend en compte et on aide une population qui n'est pas majoritairement du quartier politique de la Ville.

Madame D. CROUZAL : L'aberration c'est de ne pas avoir pu intégrer Pagot dans le QPV.

Madame A. ESCLAFFER : Pagot n'est pas intégré dans le quartier Politique de la Ville mais dans le contrat de ville pour 2024-2030.

Monsieur Le Vice-Président : On a tous beaucoup échangé sur Pagot et on est tous très vigilant tout le temps sur le plan du logement et la qualité de vie. Et donc pour revenir à cette ligne, je préfère en mettre plus et répondre aux besoins et quitte à reporter en fin d'année et je pense que chaque année on reportera. C'est un choix assumé et comme ça on est paré à répondre aux besoins.

Madame BONNEFOND demande à prendre la parole Monsieur le Vice-Président lui accorde.

Madame A BONNEFOND : Je voudrais juste répondre à Vincent, que je connais bien et avec qui on a travaillé ensemble pendant des années, tu me connais assez Vincent pour savoir que ça serait impossible que je laisse passer une personne dans le besoin. Et même nous avons travaillé pour ouvrir le relais alimentaire car nous avons remarqué que malheureusement ces dernières années, les personnes qui sont à la retraite ou les personnes retraitée avec le minimum ne peuvent pas se nourrir correctement qui sont en situation de pauvreté. La pauvreté touche beaucoup de classe sociale qui ne viennent pas, et puis le fait qu'il y ait cette somme ça me rassure je vais de te dire pourquoi c'est un peu morbide mais je me dis quand il y a des décès ou parfois pas de décès mais quand il y a des décès, la personne n'a pas forcément assez d'argent pour payer les obsèques qui sont des sommes incroyables et là malheureusement. La semaine dernière on a eu quelqu'un de Coulounieix-Chamiers de quarante-et-un an décédé brutalement, vu les revenus du couple, je leur ai dit qu'on viendra compléter la totalité.

Quand tu as du chagrin ce n'ai pas la peine de rajouter le reste.

Madame D. CROUZAL : Du reste je tiens à remercier étant donné que c'est un salarié de 35 de la réactivité de la Commune. Et moi je pense qu'il y a un autre public qui passe à l'heure actuelle un peu au travers des radars et qui est en très grande difficulté ce sont les femmes seules avec des petites retraites encore plus petites que celles des hommes des petites pensions et qui ne peuvent plus ici ou ailleurs vivre et survivre même. Elle ne demande rien. On ne les voit pas ce sont des invisibles.

Madame A. BONNEFOND : C'est justement ce que je voudrais juste compléter si toutes les personnes même travaillant toutes les personnes même travaillant faisant des petits C.C.D par ci par là devez faire le point sur leur facture et dire voilà comment j'aimerais être aidé pour pouvoir vivre dignement, mais ce n'est pas des 50000 ; qu'il faudrait laisser ça ne suffirai pas pour les aider bref tu te doutes parce que les gens n'y arrivent pas parce qu'une c'est une réalité, les gens n'y arrivent pas donc au bout d'un moment.

Madame D. CROUZAL : Je ne sais pas si c'est le lieu où le moment pour se plaindre d'un pays qui a fait des travailleurs pauvres.

Monsieur Le vice-Président : Mais je confirme qu'il y a beaucoup de retraités aujourd'hui qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et ça c'est sur tout le territoire de la commune voilà et donc en fait ces gens-là restent dans la dignité et n'ose pas demander et c'est à nous de d'aller les trouver. Je l'ai fait pour une dame de ma rue cette semaine qui n'osait pas demander. Muriel y est allée la voir hier. On tous est confronté à cette situation à avoir un voisin une voisine et qui arrive à un certain âge et puis qui tombe dans le besoin, c'est notre rôle d'alerter. D'autres questions Monsieur BELLOTEAU, je n'ai peut-être pas tout répondu.

Monsieur V. BELLOTEAU : sachez que si un jour vous avez un contrôle de la chambre régionale des comptes ce qui est classique pensez rapidement à intégrer les MAD ça prend quelques minutes Isabelle Bouldouyre le maîtrise parfaitement, elle peut venir accompagner vos équipes. Inscrivez la valorisation en nature des agents de la mairie.

Monsieur le Vice-Président : Mais maintenant que nous avons une nouvelle comptable qui vient du Département qui a beaucoup de connaissances nous allons en profiter ce qui signifie que l'année prochaine nous allons avoir un budget qui va s'améliorer encore. Tout le monde a pris acte de ce débat d'orientation budgétaire. Merci. Prochain Conseil d'Administration à la mi- avril après le conseil municipal.

Monsieur V. BELLOTEAU : avant que vous ne partiez très rapidement euh on en a discuté Monsieur FERRAZZI hier en Conseil municipal, j'ai ici 27 mails que je vous que j'ai transmis concernant ces fameuses commissions de secours et leurs horaires. 27 mails, où je vous dis que je comprends effectivement l'idée c'est de pas de s'adapter qu'à moi, c'est bien entendu, Il n'empêche que en ma qualité moi de salarié comme d'autres personnes au Conseil départemental lorsque nous posons un jour c'est pour nous ,1 h égale une demi-journée donc je ne suis pas en capacité de me permettre non pas que ça ne m'intéresse pas, je suis pas en capacité financière est- il possible de temps en temps de temps en temps de les adapter à des horaires des gens qui travaillent donc comme pas comme des gens qui bossent.

Monsieur le Vice-Président : Mais les administrateurs je pense préfère l'après-midi.

Monsieur V. BELLOTEAU : Je comprends.

Monsieur Le Vice-Président : vous n'avez pas d'heure de délégation en tant qu' élu.

Monsieur V. BELLOTEAU : Si je prends 1 h je perds une demi-journée de travail.

Monsieur S. LOZAC'H : Ils n'ont pas le droit de nous le refuser mais ce sera défalqué soit sur nos congés ou sur notre salaire.

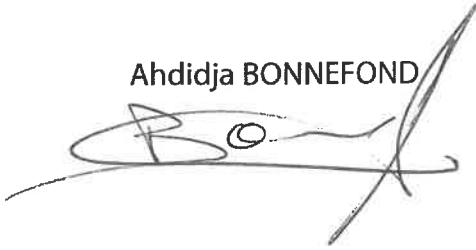
Monsieur Le Vice-Président : Si on fait un horaire à 17h00 ça irait pour tout le monde ou pas ?

À 17 h ce serait bien est-ce que 17 h ça irait à tout le monde une par mois.

La séance est levée à 19h00

La Secrétaire de Séance

Ahdidja BONNEFOND



Le Vice-Président

Rodolphe FERRAZZI



